

Questions au Feuilleton

par anticipation accessible aux automobilistes, dont pourront se servir les personnes âgées, infirmes ou à la veille d'accoucher. Le bill permettrait à ces électeurs de voter dans le secret, sans l'aide d'une procuration.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1231, 3039 et 3116.

[Texte]

LES SUBVENTIONS À LA GENERAL DYNAMICS CORPORATION

Question n^o 1231—**M. Hogan**:

1. Le gouvernement envisage-t-il de racheter Canadair de la General Dynamics Corporation Ltd. (E.-U.)?

2. a) Quelles étaient les conditions du contrat de vente de Canadair à la General Dynamics Corporation Ltd. par le gouvernement, immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, b) quel est le nom de ceux qui ont négocié cette vente, c) quels étaient les détails du contrat, notamment le prix de vente, l'actif et autres?

3. Quel était a) le montant des subventions gouvernementales, b) quel est le programme en vertu duquel des subventions ont été accordées à la General Dynamics Corporation Ltd. depuis la date de la vente de Canadair jusqu'à ce jour, et le montant des subventions expressément réservées à Canadair?

4. a) A quel prix le gouvernement envisage-t-il de racheter Canadair et en vertu de quelle loi s'effectuera le rachat, b) à combien s'élève l'actif de Canadair et quel est son potentiel de vente pour tout genre de nouveaux aéronaves, compte tenu de la détérioration du marché?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Industrie et du Commerce et de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. La signature d'un accord d'option, le 15 janvier 1975, indiquait l'intention du gouvernement d'envisager l'achat de Canadair de General Dynamics.

2. Au début de 1947, Electric Boat Company of New Jersey a été autorisée à acquérir une participation fortement majoritaire dans Canadair Limited aux conditions ci-après: 1) Electric Boat devait fournir à Canadair Limited un fonds de roulement de \$2,000,000. 2) La Corporation des biens de guerre devait accorder à Canadair Limited un bail avec faculté d'achat pour l'usine, les équipements et les outillages d'avionnerie au prix de \$3,500,000. En 1949, Canadair Limited a acheté de la Couronne d'autres terres, bâtiments et équipements au prix de \$3,800,000. En 1955, Canadair Limited a acheté le reste des biens de la Couronne au prix de \$11,500,000. Toutes ces transactions étaient fondées sur un bail avec faculté d'achat; dans chaque cas, l'option a été levée. Parmi les commettants se trouvaient: C. D. Howe—Ministre, Munitions et Approvisionnements; J. H. Barry—Président, Corporation des biens de guerre; E. F. Hutton—Représentant, Electric Boat, et le fondateur; de General Dynamics—J. J. Hopkins; D. A. Golden—Sous-ministre, ministère de la Production de Défense H. O. West—Président de Canadair Limited; J. G. Notman—Président de Canadair Limited.

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

3. a) General Dynamics Corporation Ltd., Néant; Canadair, \$68,447,953.

[M. Whittaker.]

b)	General Dynamics Corporation Ltd.	Canadair
Contribution DIP	Néant	\$63,140,050.
Contribution PEMD	Néant	\$ 57,903.
Contribution PAIT	Néant	\$ 5,250,000.

En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale:

3. a) Le montant de toutes les subventions accordées par le MDN figure dans les prévisions budgétaires annuelles du ministère, ainsi que dans les Comptes publics du Canada. b) Dans le cadre du Programme de recherches industrielles pour le compte de la Défense, le montant des subventions accordées pour chacune des années financières en question a été le suivant:

Année	Montant	Nombre de projets
1962-63	\$ 2,000	2
1963-64	71,000	6
1964-65	118,000	7
1965-66	43,000	7
1966-67	47,000	3
1967-68	194,000	5
1968-69	196,000	6
1969-70	160,000	6
1970-71	235,000	7
1971-72	232,000	6
1972-73	175,000	7
1973-74	208,000	7
1974-75 (estimation)	216,000	7

4. a) Comme on l'a annoncé au moment de la signature de l'option, le débours budgétaire maximal requis pour l'achat de Canadair ne dépasserait pas \$38,150,000. Allocation a été faite pour l'achat de Canadair sous le crédit L-20 qui a été approuvé dans le Budget général des dépenses 1975-76 du ministère de l'Industrie et du Commerce. b) Les biens de Canadair que vise l'accord d'option sont: tous les biens sauf l'investissement de Canadair dans Asbestos Corporation Limited. Ils comprennent les terres, bâtiments, machines, équipements, modèles, droits d'auteur, brevets et ainsi de suite. Une firme d'évaluateurs a situé la valeur globale de tous ces biens à \$103 millions après déduction du passif. Le gouvernement examine actuellement le potentiel de vente de Canadair ainsi que de nouvelles initiatives de vente à aider cette société à devenir rentable à long terme.

M. RICHARD ARNOLD IRWIN, ADMINISTRATEUR DE WARNOCK HERSEY INTERNATIONAL

Question n^o 3039—**M. Huntington**:

Depuis 1968, un administrateur de Warnock Hersey International, M. Richard Arnold Irwin, a-t-il été ou est-il membre, agent, administrateur ou, d'une façon ou d'une autre, mêlé aux activités a) d'une société de la Couronne, b) du gouvernement, c) d'un ministère, organisme, commission consultative, conseil ou comité et, dans l'affirmative, (i) de quel poste s'agit-il (ii) au service de quel ministère, société, organisme, commission consultative, conseil ou comité (iii) entre quelles dates (iv) le poste a-t-il été obtenu par voie de nomination, concours, promotion ou par l'entremise d'une agence de personnel (v) s'il s'agit d'une nomination, par qui ou en vertu de quel pouvoir a-t-elle été accordée?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Non.

LA RÉUNION DES MINISTRES À MEACH LAKE

Question n^o 3116—**M. Clark** (Rocky Mountain):

M. Michael Pitfield ou toute autre personne qui n'est pas député ni